



MAIRIE
DE
VACQUIERS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du jeudi 14 juin 2018

Mme Brigitte PUECH a été nommée secrétaire de séance.

L'an deux mil dix huit, le 14 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PAPILLAULT, Maire,

Présents :

Mmes : BOULET Line, FEMENIA Laure ,LAFARGUE Hélène, LASCROMPES Anne, PERRA Martine, PUECH Brigitte, ROUMAGNAC Delphine,

MM : BELLAILA Douirès, BERGON Francis, LAFFORGUE Robert, MAURY Jean-Pierre, PRAT François.

Absents excusés : M GALINIE Pierre

M GALINIE Pierre a donné procuration à Mme FEMENIA Laure

Absent: M COULOMBIER Fabien

Mme Brigitte PUECH a été nommée secrétaire de séance.

A l'ordre du jour

- I) **Lecture du compte rendu du conseil municipal du 03.04.2018**
- II) **Délibérations**
- III) **Questions Diverses**

I) Lecture du Compte rendu de la dernière séance du conseil municipal :

Aucune remarque n'a été formulée .

II) Délibérations

1) Demande de subvention au Conseil départemental - n° 2018-018

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux de la salle des sports il est prévu le changement de la porte d'entrée de la salle des sports.

C'est le devis proposé par l'entreprise BENTOGGIO sarl qui a été retenu pour un montant de 3 663.05€ HT soit 4 395.66€ TTC.

Monsieur le Maire propose de demander une aide auprès du Conseil Départemental pour l'aider à financer cette acquisition. La partie non retenue sera couverte par autofinancement.

La dépense est inscrite au Budget Primitif 2018 au compte 21318 : Autres bâtiments publics.

Voté à la majorité des membres présents ou représentés

2) Demande de subvention au Conseil départemental pour l'acquisition d'un logiciel pour la

régie cantine- n°2018 - 019

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir un nouveau logiciel pour la régie cantine afin de trouver un mode de fonctionnement plus approprié à notre service.

C'est le logiciel proposé par 3D Ouest qui a été retenu : 2 400.00€ HT soit 2 880.00€ TTC.

Monsieur le Maire propose de demander une aide auprès du Conseil Départemental pour l'aider à financer cette acquisition. La partie non retenue sera couverte par autofinancement. La dépense est inscrite au Budget Primitif 2018 au compte 205-Concessions et droits similaires

Voté à l'unanimité des membres présents ou représentés

3) Tarifs de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2018/2019- n°2018 - 020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément au décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire, les tarifs sont fixés par la collectivité qui en a la charge. Ces prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service.

Précédemment, les tarifs s'élevaient à :

Pour les élèves : 2.85 €

Pour les familles à partir de 3 enfants scolarisés à l'école de Vacquiers : 2.65 €

Pour les adultes : 4.65 €

Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants à compter de la rentrée de septembre 2018 pour l'année scolaire 2018-2019:

Pour les élèves : 2.90 €

Pour les familles à partir de 3 enfants scolarisés à l'école de Vacquiers : 2.70 €

Pour les adultes : 4.75 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés **autorise**, Monsieur Le Maire, à appliquer les tarifs ci-dessus.

Voté à l'unanimité des membres présents ou représentés

4) Versement aux caisses coopératives des écoles en 2018- n° 2018-021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention est versée aux caisses coopératives de l'école maternelle et élémentaire en fonction du nombre d'enfants dans chaque école, à la fin du mois de juin 2018.

En juin, l'effectif des écoles se compose ainsi :

Ecole Maternelle : 42 élèves.

Ecole Elémentaire : 93 élèves.

Total : 135 enfants scolarisés.

La subvention votée au Budget Primitif 2018 étant de 2 984.00 €, elle se répartit entre les 2 écoles de la façon suivante :

Caisse coopérative de l'école maternelle : 928.35 €

Caisse coopérative de l'école élémentaire : 2 055.65 €

Voté à l'unanimité des membres présents ou représentés

5) Vœu lycée de Fronton – n°2018 - 022

Le Conseil Municipal de Vacquiers,

- Considérant que le Lycée Pierre Bourdieu ouvert en 2004 sur la commune de Fronton, est un atout majeur pour les jeunes du nord-toulousain ;
- Considérant que ce lycée d'enseignement général a subi plusieurs extensions, signe d'une attractivité et d'un besoin concrets ;
- Considérant les deux profils économiques essentiels du territoire : œnotourisme en lien avec le vignoble de l'AOP Fronton et le pôle logistique Eurocentre ;
- Considérant l'impérieuse nécessité de réduire les flux pendulaires des actifs en développant l'emploi local dont l'élément majeur est la formation à cet emploi ;
- Considérant l'éloignement de certains centres d'études ;
- Considérant l'importance d'offrir aux jeunes du nord-toulousain un parcours scolaire diversifié support de la réussite de chacun ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **formule** le vœu que le lycée Pierre Bourdieu de Fronton, s'ouvre à d'autres voies et diversifie sa carte de formation vers des filières technologique, professionnelle et post-bac et se dote d'un espace d'accueil de type amphithéâtre.

Voté à l'unanimité des membres présents ou représentés

6) Décision modificative au BP 2018 - Indemnité définitive suite aux dommages sécheresse de la salle des sports R.Gary - n° 2018 – 023

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que suite à l'expertise de la salle des sports R.Gary concernant la déclaration de sécheresse 2015 à la compagnie d'assurance, nous avons reçu une proposition de quittance d'indemnité définitive de 33 505.35 € (franchises légale de 10% déduite).

La compagnie d'assurance n'exerçant pas la délégation de paiement nous sommes tenus à prendre une décision modificative au Budget Primitif 2018 afin de pouvoir procéder aux paiements des fournisseurs chargés des travaux.

Il convient de passer l'écriture suivante :

Dépenses c/6718 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion : 33 505.35 €

Recettes c/7718 : Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion : 33 505.35 €.

Voté à l'unanimité des membres présents ou représentés

II) Questions Diverses

1) Travaux des commissions

a) **Urbanisme** : Nous sommes dans l'attente du projet de délibération modificative du P.L.U rédigé par l'ATD pour terminer à la fin de l'année 2018.

b) **Ecole:** Il faut finaliser l'appel d'offres pour l'AMO.

c) **Marché court couvert de tennis** : Il faut prendre contact avec l'architecte pour le déplacement des platanes.

d) **Accessibilité** : projet reporté d'un an suite aux contraintes budgétaires.

e) **Local chasse:** Un rendez vous est fixé le vendredi 15 juin sur site pour l'implantation et la réflexion sur le permis de construire.

f) **Téléphonie:** Une proposition a été faite par Orange.

g) **Finances** : On note une hausse de la consommation des tirages de copies couleur aux écoles.

2) Projets en attente

Une liste de projets en attente a été distribuée aux élus. L'assemblée décide que cela fera l'objet d'une réunion de travail à la rentrée de septembre.

Séance levée à 20h30.